



ARRETE DRH/VILLE-2025-0708
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le Maire

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
Vu la délibération n° 03-01-2025 du 15 mai 2025 relative à la fixation des taux d'avancement de grade ratios « promus, promouvables » ;
Vu l'arrêté n° DRH/VILLE-2025-074 du 22 juillet 2025 portant sur les lignes directrices de gestion relatives aux avancements de grade des agents ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
MOZAR Rudy	Animateur

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
FONLEBECK Julienne	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
UGER Annie	Adjoint d'animation

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
FAILLOT Natanael	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
IBO Corinne	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
SURVILLE-BARLAND Victoire Maryse	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
5	1	4

Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BALTA Mikel	Adjoint administratif

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Avancement au grade de : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
ADELAÏDE Bruno	Agent de maîtrise
ARAMON Floribert	Agent de maîtrise
BARIOL Patrice	Agent de maîtrise
BELRAIN René	Agent de maîtrise
BIEQUES Edmée	Agent de maîtrise
BLANCHENET Sonia	Agent de maîtrise
BOISDUR Martine	Agent de maîtrise
CHIPAN Raymonde	Agent de maîtrise
CORNEIL Fred	Agent de maîtrise
DEBAUT Alberte	Agent de maîtrise
DELOUMEAUX Jean-Marie	Agent de maîtrise
DOLMIN Agnès	Agent de maîtrise
DEVARRE Sabin	Agent de maîtrise
DYVRANDE Charly	Agent de maîtrise
FAVEL Alex	Agent de maîtrise
FIFI Sylvina	Agent de maîtrise
FULRAD-MARBIN Félix	Agent de maîtrise
GAMA Yvon	Agent de maîtrise
GAZON Harry	Agent de maîtrise
LOYSON Désirée Dominique	Agent de maîtrise
MILON Françoise	Agent de maîtrise
MILON Maximin	Agent de maîtrise
MILON Rose-Marthe	Agent de maîtrise
NIGARD Alain	Agent de maîtrise
REMY Clément	Agent de maîtrise
ROSEAU Thierry	Agent de maîtrise
VANONY Nicole	Agent de maîtrise
WILLIAM Saint-Clair	Agent de maîtrise

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
28	19	9

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
55	31	24

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
CALVAIRE Jean-Yves	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	2	1

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LEOPOLD Éric Joseph	Adjoint technique
LOUISON Julien Wendy	Adjoint technique

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

Avancement au grade de : ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BORILLA Martine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Guadeloupe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Maire,

- ✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- ✓ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télé recours citoyen» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié le :

Fait à Morne-À-L'eau, le 27/10/2025

Le Maire,
Jean BARDAIL

